

Décision portant nomination de Mme Nathalie Huret aux fonctions de Chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret no 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Nathalie Huret, Professeur à l'Université d'Orléans est nommée chargée de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet le suivi des dossiers « atmosphère » en lien avec le CNES, en particulier le volet atmosphérique du programme TOSCA du CNES et le programme BALLONS piloté en commun par le CNES et l'INSU. Le suivi de l'action incitative PNTS pilotée par le CNRS-INSU et le volet atmosphérique de l'action incitative LEFE-IMAGO.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Nathalie Huret demeure affectée à l'UMR7328 LPC2E « Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'Espace » au 3A, avenue de la recherche scientifique – 45 071 Orléans.

Article 2

Du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2018 Mme Nathalie Huret, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Limousin Poitou Charentes (DR08).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2017

Le président
Alain Fuchs